

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 1374

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 41

ÉTAT D

« Développement agricole et rural »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------|---|
| Développement et transfert en agriculture | 65 000 000 | 0 |
| Recherche appliquée et innovation en agriculture | 71 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 136 000 000 | 0 |
| SOLDE | 136 000 000 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Développement agricole et rural » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 136 000 000 € les autorisations d'engagement et de 136 000 000 € les crédits de paiement de la mission « Développement agricole et rural ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 65 000 000 € en autorisations d'engagement et de 65 000 000 € en crédits de paiement du programme « Développement et transfert en agriculture » ;
- une majoration de 71 000 000 € en autorisations d'engagement et de 71 000 000 € en crédits de paiement du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture ».